

TARIFS FOURNIS À TITRE INDICATIF POUR 2026-2027 (Ces tarifs seront soumis à modifications)

1. FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier sont liés à la première demande d'inscription dans l'établissement. Ils s'élèvent à 50 € et sont à régler au moment du dépôt du dossier. Ils restent dus même si l'inscription n'aboutit pas.

2. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES FAMILLES

Vous trouverez ci-dessous les informations concernant les différentes contributions relatives à la scolarité de votre (vos) enfant(s). Fidèles à l'attachement au principe de solidarité de la Fondation Apprentis d'Auteuil et à l'esprit d'ouverture au plus grand nombre d'élèves, nous veillons à rester dans des participations calculées au plus juste.

Les contributions sont indispensables au bon fonctionnement de notre établissement et permettent de financer les investissements pédagogiques et les travaux de l'école (entretien et mise en sécurité des bâtiments restant à la charge des établissements sous contrat avec l'Etat). En effet, la subvention des collectivités locales ne couvre que 15% du budget global de l'école (hors salaires enseignants).

Cependant, le chef d'établissement est à même d'examiner avec vous toute situation financière particulière. L'établissement se veut ouvert à tous et l'argent ne doit pas être un obstacle à la liberté de choix des familles.

La catégorie se calcule en divisant le revenu fiscal de référence de la dernière année d'imposition par le nombre de parts fiscales indiqué sur votre avis d'imposition (dont nous vous demandons une copie).

	Catégorie Revenu fiscal de référence annuel/nombre de parts	Contribution de base	Contribution Solidaire (don)	Contribution totale (base + solidaire)
1	< 5 400 €	775 €	0 €	775 €
2	5 401 € à 7 200 €	775 €	220 €	995 €
3	7 201 € à 10 000 €	775 €	352 €	1 127 €
4	10 001 € à 14 000 €	775 €	532 €	1 307 €
5	14 001 € à 20 000 €	775 €	758 €	1 533 €
6	20 001 € à 28 000 €	775 €	1 026 €	1 801 €
7	➤ 28 000 €	775 €	1 261 €	2 036 €

La contribution solidaire est assimilée à un don versé à la Fondation Apprentis d'Auteuil, œuvre d'Église et association reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est partiellement déductible de vos impôts, à la condition que votre catégorie soit supérieure à 1. Une attestation vous sera envoyée en fin d'année civile.

Réduction famille nombreuse sur la contribution totale

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
Remise	Plein tarif	-10%	-20%	-30%



Inclus dans la contribution de base :

- Projets et événements organisés tout au long de l'année,
- Sorties scolaires,
- Cotisation diocésaine.



ECOLE JOIE DE VIVRE
Ecole maternelle et élémentaire
Sous contrat d'association avec l'Etat

✚ Non inclus dans la contribution de base :

- Les dépenses de classes découverte, facturées en fonction des projets de chaque classe.
- Les frais de transport pour les sorties, facturés en fonction des sorties.
- 32 € de fournitures scolaires par an.
- 6 € de participation par an aux activités sportives de l'UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre).
- 21€ de cotisation annuelles APEL (Association des Parents d'Elèves) payée à l'école et reversée à l'APEL. Cette cotisation se décompose en 14 € pour l'APEL Académique (payée à l'établissement où est scolarisé l'ainé des enfants) et 7 € pour l'APEL Etablissement (pour chaque enfant).
- 7 € par an pour le Carnet de liaison – Agenda scolaire à partir du CP.
- Tee-shirt rouge Apprentis-Auteuil (sport, événements scolaires...) Voir annexe 7.

3. FRAIS DE DEMI-PENSION – TARIF ANNUEL

Le tarif comprend le repas et la prise en charge de l'élève pendant le temps de midi.

BASE / Nombre de repas	Montant annuel	Montant mensuel
4 repas par semaine	1002 €	100.20 €
3 repas par semaine	752 €	75.20 €
2 repas par semaine	501 €	50.10 €
1 repas par semaine	251 €	25.10 €

De façon exceptionnelle, il sera possible de prévenir l'école [la veille au matin avant 9h30](#) pour un repas à l'unité [facturé 8 €](#). Le paiement se fera sur la base d'une facture exceptionnelle mensuelle.

4. PRESTATIONS FORFAITAIRES COMPLEMENTAIRES A LA SCOLARITE

Prestation forfaitaire	Classe	Horaires	Montant Annuel	Montant Mensuel
Garderie du matin	Maternelles & Elémentaires	7h45 – 8h50	305 €	30.50 €
Garderie du soir	Maternelles	16h40 – 18h30	467 €	46.70 €
Etude surveillée	Elémentaires	16h40 – 18h30	467 €	46.70 €

De façon exceptionnelle, les familles pourront bénéficier ponctuellement de la garderie et de l'aide aux devoirs [facturés 6 € l'unité](#). L'école se réserve le droit de refuser l'accès à ces prestations ponctuelles.

Un tarif dégressif s'applique pour les familles qui ont plus d'un enfant dans l'établissement, dans la limite de quatre enfants :

Prestation	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
Remise	Plein tarif	-10%	-20%	-30%
Garderie du matin	305 €	274.50 €	244 €	213.50 €
Garderie du soir	467 €	420.30 €	373.60 €	326.90 €
Etude surveillée	467 €	420.30 €	373.60 €	326.90 €